

Rapport – session 2020

Concours de recrutement des Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire dans le grade de technicien principal

dans le domaine « Prévention santé-environnement »

Deux concours (externe et interne) ont été organisés en 2020 au niveau national par le ministère des Solidarités et de la Santé¹. Ils concernent le recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire du grade principal

Le présent rapport dresse le bilan et présente des recommandations pour les sessions à venir.

I-Données générales

I-1-Nature des épreuves

Le décret n°2013-176 du 27 février 2013 modifié porte statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S). La nature des épreuves est définie à l'arrêté interministériel du 17 avril 2014 fixant les modalités d'organisation des concours.

La période d'inscription des candidats allait du 12 mai 2020 au mardi 10 juin 2020 (minuit).

Epreuve écrite d'admissibilité :

Commune aux deux concours, cette épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire à caractère technique relatif à la prévention santé-environnement (durée : trois heures ; coefficient 2). Le dossier a été complété par des questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Il n'excédait pas 20 pages.

Epreuves orales d'admission:

Concours externe

Un entretien libre avec le jury porte sur des thématiques en Santé Environnement. A partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, le jury apprécie ses connaissances, ses capacités de réflexion et de raisonnement, ses motivations et son aptitude à exercer des fonctions qui correspondent au domaine d'activités (préparation : 20 minutes ; coefficient : 2). Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont 5 minutes au plus pour le traitement du sujet.

Concours interne

L'entretien avec le jury vise à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade de recrutement et au domaine d'activité de la prévention en Santé-Environnement (durée: vingt minutes ; coefficient: 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de 5 minutes au plus, le jury dispose des dossiers de reconnaissance des acquis de

l'expérience professionnelle (RAEP) qui ont été adressés avant le lundi 12 octobre 2020 par les candidats admissibles. Il est à noter que des retards dans la réception du dossier peuvent entraîner un rejet.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Un modèle établi par l'administration définit la conformité attendue du dossier RAEP. Un guide d'aide au remplissage est disponible sur le site internet du ministère chargé de la santé.

¹Arrêté ministériel du 7 mai 2020

I-2- Composition du jury

Les membres du jury sont nommés par arrêté ministériel du 18 mai 2020 :

- Madame Emmanuelle BURGEI, administratrice civile hors classe - Présidente ;
- Madame Sophie FABER, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale des Yvelines;
- Madame HOUMAIRE Cécilia, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale de l'Essonne;
- Monsieur Arnaud MARGUERITTE, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire – délégation départementale du Maine-et-Loire ;
- Monsieur Frédéric LENOIR, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine – délégation départementale de la Gironde.

Les membres du jury ont suivi une formation de professionnalisation. Les consignes juridiques du concours, les règles déontologiques, la version actualisée du référentiel ministériel (circulaire du 24 juin 2015) ont favorisé la richesse des échanges, l'égalité de traitement et l'obtention d'un maximum d'éléments d'appréciation en toute indépendance.

Madame Florence PORKRZYWA, Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, délégation départementale de l'Essonne a été associée pour permettre la double correction des copies par trois binômes.

I-3 - Données statistiques

Type de concours	Externe		Interne	
	Femme	Homme	Femme	homme
Nombre d'inscrits	52	42	17	10
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	17	10	7	4
Nombre de candidats admissibles (21)	6	8	6	1
Nombre de candidats présents à l'oral	6	8	6	1

Nombre de candidats admis sur liste principale (15)	5	4	5	1
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire (2)	1	1	0	0

Observations par rapport aux années précédentes :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de candidats admissibles	39	61	31	41	21
Nbre de poste	14	35	14	15	15

Le nombre d'inscription au concours est en forte baisse par rapport à 2019 (- 60 %) ; la proportion d'absents est du même ordre que les années précédentes :

- 2017 : 66% en interne et 71% en externe ;
- 2018 : 61% en interne, de 69% en externe
- 2019 : 47 % en interne et 31 % en externe
- 2020 : 57,7 % en interne 64,9 % pour les externes.

Que ce soit pour le concours interne ou externe, plus de 60 % des candidats sont des candidates.

I-4- Réunion d'installation

La réunion d'installation du jury et de choix des sujets s'est tenue en visioconférence le 11 juin 2020 en présence des agents de la mission des concours de la Direction des Ressources Humaines des ministères sociaux.

Epreuve d'admissibilité

L'épreuve est constituée par la rédaction d'une note synthétique adressée au chef du service. L'énoncé précisait de façon explicite la démarche à adopter et les points principaux. La quantité de documents n'excédait pas 20 pages, facilitant ainsi une lecture rapide et sélective.

A partir de ce dossier, une note administrative devait être rédigée pour l'ingénieur du génie sanitaire dans l'objectif de valider un signalement sanitaire et de préparer une réunion publique. Le jury a souhaité, au regard de l'expérience de 2019, proposer un sujet à même de sélectionner des candidats capables d'analyser des documents techniques (résultats d'analyse, environnement d'un établissement...), cœur de métier des T3S.

Un sujet de secours documenté a été également préparé.

Epreuve d'admission

Une liste de sujet d'oraux a été mise à jour et complétée en fonction des priorités actuelles.

II-Fonctionnement général du jury et déroulement des épreuves

L'organisation des concours est déléguée au Service Inter académique des Examens et Concours (SIEC) dans le cadre de la mutualisation des concours et des examens, ce conjointement avec le bureau du recrutement de la Direction des Ressources Humaines du ministère des Solidarités et de la Santé.

L'épreuve écrite a eu lieu le 7 septembre 2020 dans les différents centres d'examen (à Aix, Amiens, Bordeaux, Fort de France, Lyon, Mamoudzou, Paris, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis de la Réunion et Toulouse). Le concours étant au niveau national, les postes à pourvoir le seront en fonction du rang du lauréat au concours.

III-Epreuve d'admissibilité

III-1 Modalités de correction de l'épreuve écrite

Les copies ont été corrigées via la plateforme SANTORIN et ont fait l'objet d'une double correction. Les deux correcteurs ont harmonisé leur notation sur la base du barème d'un corrigé type détaillé, validé par l'ensemble des membres du jury. Cette double correction hors site a une fois de plus montré que la méthode utilisée contribuait à une notation homogène et équitable.

Des échanges entre correcteurs ont précédé l'attribution finale en vue de l'admissibilité au cours de la réunion du 2 octobre qui s'est tenue au SIEC.

L'admissibilité a été fixée à 8,5 / 20 pour le concours externe et 7,5 pour le concours interne.

Les candidats déclarés admissibles au concours interne lors de cette réunion ont disposé de 10 jours pour adresser leur dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (R.A.E.P).

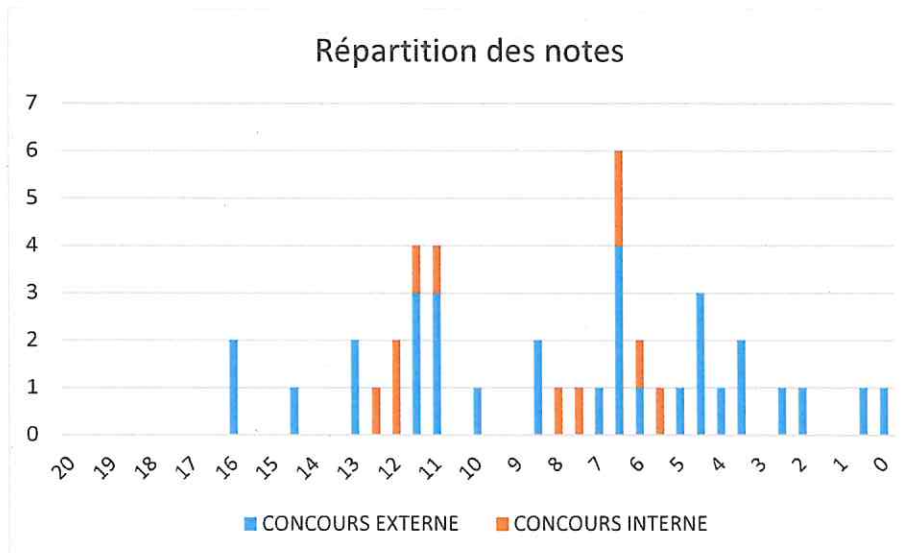
III-2- Niveau général et conseils aux candidats

Peu de candidats ont été en mesure de procéder à une analyse :

- Des données techniques présentes dans le dossier ;
- De l'environnement de l'école.

Le niveau global d'analyse des documents est décevant. Les enjeux ont rarement été identifiés y compris par les candidats du concours interne.

La répartition des notes est la suivante



IV- Epreuve d'admission

IV-1 Conduite des épreuves orales

Les épreuves orales ont eu lieu du 2 au 4 novembre 2020 à la Maison des Examens d'Arcueil dans de très bonnes conditions. Les candidats des concours externes disposaient d'une salle isolée sous la surveillance d'un agent.

L'ensemble des candidats admissibles s'est présenté à l'épreuve d'admission qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières.

Les candidats du concours externe ont disposé :

- D'une minute afin de se présenter brièvement en indiquant leur formation, cursus, motivation. La durée de l'épreuve (20 minutes) ne permet pas d'excéder ce temps.
- De 5 minutes pour exposer le sujet qu'ils avaient tiré et préparé.

Pour les candidats du concours interne, le jury avait préalablement analysé la totalité des dossiers RAEP afin de préparer les questions à poser pendant l'entretien. Ils ont quant à eux disposé de 5 minutes pour se présenter et présenter leur parcours et projet professionnel.

A l'issue de chaque échange, le jury s'est accordé sur l'appréciation portée à l'entretien et sur la note provisoire, ceci sur la base des grilles communes de notation.

IV-2- Niveau général et conseils aux candidats

Le jury s'est attaché scrupuleusement à tenir compte du temps de présentation puis à se répartir les types de questions afin d'obtenir un maximum d'échanges sur un grand nombre de sujets aussi bien techniques que de fonctionnement des services. L'évaluation du candidat qui n'aurait pas suffisamment de connaissances du métier s'est portée sur des facultés d'adaptation à son nouvel emploi, sur les conditions de bonne intégration réciproque au sein des équipes. La mission du T3SP étant d'assurer une continuité du service, de rendre compte à sa hiérarchie et de travailler de manière transversale ; il doit disposer des qualités requises. Globalement, les candidats

admissibles disposaient d'un niveau de connaissance sur le champ de la santé environnementale acceptable contrairement à l'année précédente.

Réunion d'admission du 04 novembre 2020

Candidats concours interne	Femmes	Hommes	Total
Présents	6	1	7
Liste principale	5	1	6
Liste complémentaire	0	0	0

Candidats concours externe	Femmes	Hommes	Total
Présents	6	8	14
Liste principale	5	4	9
Liste complémentaire	1	1	2

15 candidats sont admis et 2 sont placés en liste complémentaire. Les listes ont été disponibles, par consultation sur site, dès le 04 novembre.

Globalement les résultats de l'écrit étaient conformes à ceux de l'oral.

Concours interne :

Globalement les agents qui se sont présentés au concours interne ont une bonne connaissance des missions exercées dans les services santé environnement ; la plupart exerce au sein de ces services que ce soit dans un corps technique ou administratif.

Concours externe :

Conseil aux candidats :

S'informer sur les missions

La clef de la réussite aux concours est donc de bien connaître les missions exactes en santé environnement sur l'ensemble du champ et de préférence également le fonctionnement des agences régionales de santé.

Pour les internes, le dispositif permet le passage de la filière administrative à la filière technique. Les agents contractuels sont encouragés à s'informer sur l'ensemble des missions des services santé environnement et des domaines où la santé environnementale peut trouver sa place par exemple au sein du service prévention et promotion de la santé ou encore dans la mise en œuvre des contrats locaux de santé.

Celles et ceux qui ont pu partager avec des agents des services ont sans aucun doute amélioré leur score et permis au jury d'apprécier leurs aptitudes à occuper de tels postes. En effet, cette démarche qui démontre la capacité du candidat à se projeter sur l'ensemble des missions du corps a été un des critères de sélection du jury.

Par ailleurs, les candidats peuvent suivre la publication des postes et consulter au préalable les annonces ouvertes aux techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Ces annonces sont très détaillées par les ARS et diffusées sur leur site et sur la place de l'emploi public.

Le site du ministère des solidarités et de la santé a été réactualisé récemment. Il précise la nature des missions en Santé et Environnement <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/>

L'épreuve d'admission doit être sérieusement bien préparée

- Gérer le temps dévolu à la présentation lors de l'oral ;
- Avoir une bonne connaissance des missions en Santé Environnement ;
- Se documenter sur l'organisation des Agences Régionales de Santé (ARS) et des services de l'Etat partenaires ;
- Argumenter ses motivations (aboutissement d'une progression, changement d'activité).

Les présentations dynamiques et concises sont marquantes.

Pour les internes, face au rapprochement de la date d'envoi des rapports RAEP de celle de l'ouverture des oraux, il s'avère impératif d'avoir déjà préparé son dossier sans attendre son admissibilité.

V- Commentaires du jury

Globalement les personnes admissibles au concours disposaient d'un réel projet professionnel.

Toutefois, plusieurs candidats ne se projetaient pas dans une autre affectation que celle de leur lieu de résidence, voire du service dans lequel ils exerçaient comme agent titulaire ou contractuel. Cette absence de mobilité représente à la fois un témoin de la mécompréhension des règles des concours de la fonction publique et un risque de défection des candidats admis lors de leur affectation.

Le jury remercie les personnels en charge des concours pour leur disponibilité et l'excellente organisation de l'ensemble de processus du concours y compris dans un contexte sanitaire exigeant.

La présidente du jury,

